



CAP des chefs de travaux d'art

Séance du 20 décembre 2017

Représentante du personnel CGT : Marie-Christine DANIEL

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 24 mai 2017 et du 12 octobre 2017

Le procès verbal de la séance du 24 mai 2017 est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 a été reçu récemment par l'administration et sera approuvé à la première séance de 2018.

2. Désignation d'un représentant du personnel siégeant en commission de réforme

Mme Marie-Christine Daniel est désignée en remplacement de Pierre Bonnaure jusqu'à la fin du mandat électif.

3. Examen des titularisations

Trois collègues du Mobilier National sont titularisés CTA:
Claire Gilbert . Branche restauration conservation textile
Sylvain Chauveau Branche restauration conservation bois
Cérile Fauchoux Branche restauration conservation bois

Félicitations et bienvenue à nos trois nouveaux collègues.

4. Demande de mouvement

S.Ciret (Louvre végétaux) est muté en tant qu'expert patrimoine végétal au CMN

5. Examen des réductions d'ancienneté au titre de l'année 2016

91 % des CREP (compte rendu d'entretien professionnel) ont été reçus par l'administration, ce qui représente 70 agents à la date de la séance. Les CREP arrivants seront servis. C'est la dernière année que des réductions d'ancienneté sont attribués (disparition dans tous les corps de la fonction publique).

6. Nomination dans le corps des chefs de travaux d'art au tour extérieur au titre de l'année 2018

L'âge et la proximité de la retraite sont les principaux critères retenus pour désigner les nouveaux CTA, suivis par le parcours professionnel et la parité (mais l'administration y déroge quand cela l'arrange...).

Les agents promouvables sont au nombre de 563 et l'administration effectue une péréquation en fonction du nombre d'agents promouvables par direction.

Pour la DGCA : 267 agents promouvables = 0.95

DGMIC : 72 agents = 0.26

SG : 1 = 0.00

MEN : 12 0.04

Présidence:7 = 0.002

DRAC : 1 = 0.00

CNC : 1 = 0.00

Cela représente deux postes dont l'un est attribué à le DGCA et le second à la DGMIC.

Sont promus : Laure Dauvier du Mobilier National et M.Bernard Gallois de la BNF Sablé sur Sarthe.

Félicitations et bienvenue à nos deux nouveaux collègues

La CGT regrette le nombre toujours trop faible de promotions, qui est lié au trop faible nombre d'ouverture de concours.

7. Avancements au choix au grade de chef de travaux d'art principal au titre de l'année 2018

L'âge et la proximité de la retraite sont les principaux critères retenus pour désigner les nouveaux CTA principaux, suivis par le parcours professionnel et la parité.

DGCA

PH.Playe Mobilier National, manufacture de Beauvais
J-M Sauvier Mobilier National Atelier de Savonnerie de Lodève
D.Lucas Sèvres Céramiste
G.Chausse Mobilier national Atelier d'ébénisterie

DGPAT

J. Cottin EP Versailles Végétaux
J.M. Sainsard DG Patrimoine
E. Persuyn Compiègne Végétaux

DGMIC

G. Munck EP BNF Tolbiac
L. Dessenés EP BNF Tolbiac

Félicitations pour ces promotions !

QUESTIONS DIVERSES :

Ouverture de concours

Pour la CGT, il est nécessaire de continuer la dynamique d'ouverture des concours afin de proposer des évolutions de carrière aux collègues, et répondre aux besoins et aux missions. En marge et pendant la séance nous avons demandé l'ouverture de concours dans la présentation des collections et Végétaux afin de compléter les concours de 2013 où tous les postes n'ont pas été pourvus, et afin de répondre aux nouvelles demandes des établissements.

Le plan de charge 2018 du bureau des concours est très lourd à cause notamment des concours « Sauvadet » et l'organisation de concours est reportée à 2019. Nous relancerons au cours de l'année 2018.

Poste du CMN/Champs sur Marne

Il est demandé une re-publication de vacances ; le représentant du CMN répond que le poste est pourvu par voie de contrat et considère que le poste n'est plus vacant. Pour la CGT, les postes de titulaires doivent être pourvus par ceux-ci, soit par voie interne soit par concours.

Application de la liste complémentaire du concours branche restauration conservation papier

La balle est dans le camp des établissements et autorité d'emplois (direction de tutelle). Pour la CGT, cette liste doit être appliquée dans son intégralité, conformément aux engagements pris lors des ouvertures. La BNF bloque les demandes en raison de problèmes internes (dont les autres agents n'ont pas à pâtir). Nous saisissons de nouveau les autorités du ministère si ce dossier ne trouve pas d'issue rapidement.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CGT pour de plus amples informations.

AVEC LA CGT C'EST AVANT TOUT DES RESULTATS :

Un nouveau statut valorisant les compétences et permettant plus de mobilité.

Une nouvelle grille salariale valorisée et la création d'un deuxième grade.

Des montants de primes en augmentation.

Près de 70 chefs de travaux d'art nommés depuis 2014.

Fin 2018, Votez pour un syndicat qui avec vous, défend, propose et obtient.

VOTEZ CGT CULTURE